

Chapitre 16 – L'utilisation des revenus pour les dons

Il y a beaucoup de commentaires dans la Parole de Dieu au sujet des fonds et de l'utilisation de l'argent en général. Dès les premiers temps dans la Bible, il y a toujours besoin d'un moyen pour conclure des affaires entre des personnes. Par exemple, Abraham, lorsque Sarah, sa femme mourut, chercha et trouva un endroit pour l'ensevelir. Il insista pour en payer le prix réel et régla sans discussion quatre cents sicles d'argent pour le champ. Du temps d'Abraham, le sicle était la monnaie utilisée comme moyen de transaction.

Dans l'Ancien Testament où Israël était le peuple de Dieu sous la loi, il y avait des directives pour guider le peuple dans ce qu'il devait donner à l'Eternel : « *Et toute dîme de la terre, de la semence de la terre, du fruit des arbres, est à l'Eternel: c'est une chose sainte [consacrée] à l'Eternel. Et si quelqu'un veut racheter quelque chose de sa dîme, il y ajoutera un cinquième par-dessus. Quant à toute dîme du gros et du menu bétail, de tout ce qui passe sous la verge, la dîme sera sainte, [consacrée] à l'Eternel.* » Lévitique 27:30-32. Il était établi dans la loi qu'un dixième des revenus devait être donné à Dieu. Nul n'avait le droit de rejeter ce commandement.

Lorsque nous considérons le Nouveau Testament, nous devrions d'abord nous souvenir du Seigneur Jésus Lui-même. Nous lisons : « *Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus Christ : pour vous, lui qui était riche a vécu dans la pauvreté, afin que par sa pauvreté vous soyez enrichis* »

2 Corinthiens 8:9. Il « *s'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous retirer du présent siècle mauvais* » Galates 1:4. « *Grâces à Dieu pour son don inexprimable !* » 2 Corinthiens 9:15. Comment pourrions-nous oublier Son don ? Cela devrait nous motiver.

En ce qui concerne notre position aujourd'hui sur ce sujet, l'apôtre Paul souligne qu'il y a une différence entre la position sous la loi et notre position actuelle devant Dieu : « *Christ nous a rachetés de la malédiction de la Loi, étant devenu malédiction pour nous* » Galates 3:13. « *car ce qui était impossible à la Loi, du fait que la chair la rendait sans force, Dieu l'a fait : ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, il a condamné le péché dans la chair, afin que la juste exigence de la Loi soit accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit* » Romains 8:3-4. « *De fait, le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la Loi, mais sous la grâce* »

Romains 6:14.

Le croyant n'est plus sous la loi, sommes nous pour autant libérés de l'obligation de donner au Seigneur un dixième de nos revenus ?

Il n'y a pas de loi indiquant que la dîme s'applique au croyant. Parce que nous sommes maintenant sous la grâce, nous sommes laissés libres de donner au Seigneur, par amour pour Lui et en retour de ce qu'Il a fait pour nous. En pratique cela s'effectue de la façon suivante : « *que, chaque premier jour de la semaine, chacun de vous mette de côté, chez lui, sur ce qu'il aura gagné* (ou prospéré) » 1 Corinthiens 16:2. Chaque croyant qui met sa confiance dans le Seigneur doit comprendre que c'est Dieu qui le fait prospérer, jour après jour. Nous ferons les commentaires suivants :

1. Donner au Seigneur n'est plus basé sur la règle de la dîme mais « *selon ce qu'il aura gagné* (ou prospéré) ». Est-ce que cela annule la règle de la dîme de l'Ancien Testament ? Cela permet au croyant de réaliser qu'il n'est plus sous une obligation légale de donner mais qu'il a été libéré de la règle de la dîme et que, selon ce qu'il aura gagné, il pourra donner même plus, par amour et gratitude envers le Seigneur ! C'est le don proportionnel aux revenus.
2. Quand devons nous donner ? : « le premier jour de la semaine ». En supposant que le Seigneur nous ait fait prospérer pendant la semaine qui s'est terminée le samedi, nous devrions mettre de côté chez nous notre don pour le premier jour de la semaine. En 1 Corinthiens 16, l'apôtre parlait de donner aux pauvres à Jérusalem. Un besoin existait réellement. Il était important que les croyants réalisent leur responsabilité d'aider les frères selon ce qu'ils avaient gagné. La collecte devait être effectuée, non pas à l'arrivée de Paul mais lorsque Dieu les avait fait prospérer.
3. Comment organisons-nous notre don ? Nous le « mettons de côté ». Certains estimeront plus facile de mettre leur don dans la collecte de l'assemblée. D'autres souhaiteront mettre de côté d'une autre manière dans un but particulier. Nous en avons la liberté devant le Seigneur. Que d'une façon ou d'une autre, nous le « mettions de côté ».

Il ne suffit pas pour certaines personnes de l'assemblée de dire qu'elles n'ont rien. Nous avons été réjouis, en une certaine occasion, de voir des soeurs apporter des produits de leur terre et de les présenter devant le Seigneur au moment de la collecte dans l'assemblée locale. C'était une façon magnifique de pourvoir aux besoins des nécessiteux et des veuves. Cependant il faut comprendre que c'est le croyant qui est individuellement responsable devant le Seigneur de ce qu'il donne, quand il le donne et comment il le donne. Si ce principe de donner était réellement mis en pratique, les besoins dans votre

assemblée locale et pour le travail du Seigneur ne seraient-ils pas plus facilement couverts ?

Le prophète Malachie devait faire des reproches à Israël. Ecouteons ce qu'il dit : « *Dès les jours de vos pères, vous vous êtes détournés de mes statuts et vous ne les avez pas gardés. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Eternel des armées. Et vous dites: En quoi retournerons-nous?*

Un homme frustrera-t-il Dieu? Toutefois, vous me frustrez, et vous dites: En quoi te frustrons-nous? Dans les dîmes et dans les offrandes élevées. » Malachie 3:7-8. N'étant plus sous la loi mais sous la grâce, nous n'avons plus d'ordonnances à suivre. Le Seigneur nous laisse évaluer comment nous avons prospéré. C'est à nous d'être fidèles à Celui « *qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ* » Ephésiens 1:3. IL SAIT !

Quelle est la conclusion du Nouveau Testament en ce qui concerne les dons ?

« *en effet, si la promptitude à donner existe, elle est agréable suivant ce qu'on a, non suivant ce qu'on n'a pas* » 2 Corinthiens 8:12.

« *Sachez-le: celui qui sème chichement moissonnera aussi chichement, et celui qui sème abondamment moissonnera aussi abondamment. Que chacun fasse comme il l'a résolu dans son coeur, non pas à regret, ou par contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement. Mais Dieu est puissant pour faire abonder toute grâce envers vous, afin qu'ayant toujours, à tout point de vue, tout ce qui suffit, vous abondiez pour toute bonne oeuvre ... vous serez de toute manière enrichis pour toute sorte de libéralité, celle qui produit de notre part des actions de grâces à Dieu.* » 2 Corinthiens 9:6-8, 11.

Dans le Nouveau Testament, nous trouvons certaines pensées du Seigneur Jésus. Alors que le Seigneur regardait dans le temple, Il remarqua une pauvre veuve qui avait jeté deux pites : « *Et il dit : "En vérité, je vous dis que cette veuve, pauvre, a jeté plus que tous les autres ; car tous ceux-ci ont jeté de leur superflu aux offrandes de Dieu, mais celle-ci y a jeté de sa pénurie, tout ce qu'elle avait pour vivre* » Luc 21:3-4. Ce que le Seigneur avait noté d'important, ce n'était pas combien elle avait donné mais combien il lui restait après cela. Elle avait tout donné à Dieu ! L'apôtre Paul rappelle : « *Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus Christ : pour vous, lui qui était riche a vécu dans la pauvreté, afin que par sa pauvreté vous soyez enrichis* » 2 Corinthiens 8:9.

Le Seigneur dit à ses disciples, avant de les envoyer en mission :

« *Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement* » Matthieu 10:8. Que nous puissions vivre au niveau que le Seigneur désire nous voir et rappelons nous qu'Il voit et sait !

Enfin, remarquons avec quelle joie, l'apôtre Paul loue la façon dont les assemblées de Macédoine avaient donné au Seigneur, même dans leur pauvreté : « *Nous vous faisons connaître, frères, la grâce que Dieu a donnée parmi les assemblées de la Macédoine : dans les grandes détresses qui les ont éprouvées, l'abondance de leur joie et leur profonde pauvreté ont fait abonder la richesse de leur générosité. Car dans la mesure de leurs moyens (j'en rends témoignage), et au-delà de leurs moyens, spontanément, ils nous ont demandé avec beaucoup d'insistance la grâce et la communion de ce service envers les saints ; au-delà de notre espérance, ils se sont donnés d'abord eux-mêmes au Seigneur, et puis à nous, par la volonté de Dieu* » 2 Corinthiens 8:1-5.

Ce don, effectué dans leurs grandes difficultés, était la manifestation de leur amour et de leur reconnaissance envers le Seigneur. Soyons reconnaissants envers le Seigneur et que Ses intérêts deviennent les nôtres !

Jusqu'ici nous avons considéré nos responsabilités personnelles envers le Seigneur. Nous souhaitons inclure ce qui suit pour suggérer comment gérer ce qui reste des fonds que nous recevons. Nous avons besoin de savoir combien de temps s'écoulera avant que nous recevions la prochaine entrée de revenus ou de fonds. Cela peut être une semaine, un mois ou plus longtemps encore. Nous devons établir un plan de priorité pour utiliser les fonds. Ces priorités peuvent être dans l'ordre suivant :

1. Les dépenses nécessaires de nourriture, habillement et autres dépenses pour notre famille proche.
2. Les dépenses occasionnées par notre travail.
3. Les dépenses médicales nécessaires et prévisibles
4. Les responsabilités des soins à apporter aux proches : parents, veuves dans la famille et toutes autres responsabilités que nous pouvons avoir à titre personnel. Il est indispensable de réfléchir soigneusement à toutes ces dépenses.
5. Nous en arrivons alors à ce qui reste. C'est le montant que nous avons la liberté d'utiliser comme nous l'entendons que ce soit pour le Seigneur ou pour d'autres buts.

Une chose doit être claire : nous ne pouvons pas dépenser ce que nous n'avons pas.

S'il n'y a pas d'argent, nous ne devons pas dépenser. Cela ne ferait qu'accroître les problèmes pour l'avenir. D'autre part, les circonstances de chacun peuvent être très différentes les unes des autres. C'est pour cela que le Seigneur nous laisse décider de la façon d'utiliser ce qu'Il nous a donné.